

DESTINATAIRES : Gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
EXPÉDITRICE : Martyne Gendreau, coordonnatrice Paie, rémunération et avantages sociaux
DATE : 9 juillet 2024
OBJET : **Entrée en vigueur des dispositions nationales pour le personnel des catégories 2 (SCFP), 3 (CSN) et 4 (APTS) | Dates d'application de certains éléments**

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)

À la suite de la signature des nouvelles conventions collectives nationales pour les catégories 2 (SCFP), 3 (CSN) et 4 (APTS), plusieurs modifications seront mises en applications. Nous vous invitons à suivre étroitement les communications afin de connaître les déploiements effectués par notre fournisseur de service Logibec.

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, l'information reçue concernant l'application de certains éléments des nouvelles conventions.

Conventions collectives SCFP, CSN et APTS	Période de paie pour l'application	Date du dépôt de paie
1. Visite chez un professionnel de la grossesse – Augmentation du nombre de jours au compteur : Passe de 4 à 5 jours/an	2025-07	11 juillet 2024
2. Maladie pour motifs personnels – Augmentation du nombre de jours au compteur : Passe de 3 à 6 jours/an	2025-07	11 juillet 2024
3. Forfaitaires TGC (61-62-63) – Abolition du forfaitaire. – Un montant forfaitaire sera versé au prorata des heures cumulées 15 juin 2024. <u>Date à être confirmée.</u>	2025-07	11 juillet 2024
4. Forfaitaire à l'Urgence (53) – Abolition du forfaitaire – Un montant forfaitaire sera versé au prorata des heures cumulées 15 juin 2024. <u>Date à être confirmée.</u>	2025-08	25 juillet 2024
5. Forfaitaire CHSLD (60) – APTS seulement – Changement du montant forfaitaire de 180 \$ à 215 \$ – Le nouveau taux s'applique dès l'atteinte des 750 heures à partir du 16 juin 2024	2025-08	25 juillet 2024

Dès que nous aurons d'autres informations, nous vous les ferons parvenir.

Merci de bien vouloir transmettre cette information aux personnes concernées dans vos équipes et l'afficher aux endroits habituels.

Cordiales salutations!

c. c. Syndicats